



ELECTIONS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARTITAIRE DEPARTEMENTALE DE CHARENTE

- ▶ pour des représentants du personnel FO dans toutes les instances
- ▶ pour que FO continue de vous représenter au CTSD de la Charente
- ▶ pour que FO puisse vous représenter à la CAPD de la Charente
- ▶ pour donner de la force à vos revendications et faire respecter vos droits

Je vote FO

FORCE OUVRIERE, 1^{ère} organisation syndicale dans la fonction publique d'Etat

Pour la défense de nos statuts, de nos postes, de nos salaires

Pour la défense des services publics

Contre l'austérité et la précarisation

Pour un syndicalisme de revendications, indépendant et interprofessionnel

Grâce à vos voix en 2014, FO siège en CTSD, comité départemental où est notamment étudié chaque année le projet de carte scolaire. Localement, FO vous représente également au CTA, au CHSCTA, au CDEN, et au CAEN.

EN VOTANT DE NOUVEAU **FO**, OU EN VOTANT POUR LA PREMIERE FOIS **FO**

- ▶ Vous pouvez nous permettre de continuer le travail engagé pour la défense des droits et des conditions de travail des collègues.
- ▶ De siéger en CAPD, pour vous représenter dans cette instance, vous rendre compte du mandat que vous nous aurez confié, et contrôler les décisions de l'administration.
- ▶ Nous donner plus de moyens pour affirmer notre présence sur plus d'écoles, et défendre avec une efficacité accrue vos droits et vos conditions de travail.

**UN SYNDICAT ET DES ELUS TOUJOURS JOIGNABLES
QUI RENDENT COMPTE PUBLIQUEMENT DE LEUR MANDAT.**

- **Le Snudi-FO16** vous rencontre sur les écoles, organise des réunions d'information syndicale et porte vos revendications auprès des IEN et de la DASEN.
- **Le Snudi-FO16 défend avec détermination les dossiers que vous lui confiez.**

ABANDON DE PPCR ET DE SON ÉVALUATION ! L'ARBITRAIRE, ÇA SUFFIT !

- Vous exigerez :
 - ▶ l'abandon de l'évaluation PPCR que **FO** n'a pas signé (rendez-vous de carrière, accompagnement...) ;
 - ▶ un pourcentage de promus à la hors classe au moins égal à celui du 2nd degré (17 %) ;
 - ▶ la possibilité d'évolution à la hausse des appréciations des inspecteurs d'académie !
 - ▶ un barème basé essentiellement sur l'Ancienneté Générale des Services !

POUR LE RESPECT DU DROIT À MUTATION !

- Vous voterez pour le droit à mutation pour tous et contre le projet ministériel de suppression du 2nd mouvement.

INCLUSION SCOLAIRE SYSTÉMATIQUE UN CONSTAT ALARMANT !

- Vous revendiquerez le respect de toutes les notifications MDPH, le maintien et la création de places en établissements sociaux, médicaux sociaux ou d'enseignement adapté (ITEP, IME, EREA...) à hauteur des besoins !

LE TRAVAIL GRATUIT, ÇA SUFFIT !

- Vous exigerez le strict respect de nos obligations de service et de la liberté pédagogique individuelle.

DES POSTES POUR ABAISSER LES EFFECTIFS DANS TOUTES LES CLASSES !

Faute de postes, les effectifs augmentent d'année en année, les remplaçants et les enseignants spécialisés, notamment du RASED, manquent.
Le recours aux contractuels se multiplie.

- Vous demanderez des postes statutaires, la baisse des effectifs par classe et le recours à la liste complémentaire !

POUR UNE VÉRITABLE MÉDECINE DE PRÉVENTION ! APPLICATION DE LA LOI !

- Vous voterez pour exiger le recrutement immédiat de médecins de prévention, pour l'application du droit à la visite médicale pour tous.

RYTHMES SCOLAIRES

4 JOURS POUR TOUS SUR 36 SEMAINES ! ABROGATION DES DÉCRETS !

- Vous direz :
 - ▶ **NON** aux rythmes à la carte en fonction des municipalités, à l'ingérence des mairies dans le fonctionnement de l'école, à la confusion scolaire/périscolaire...
 - ▶ « *Pas touche à nos congés !* »

POUR LA DÉFENSE DE NOS RETRAITES, NOS SALAIRES ET NOTRE STATUT !

- Vous direz :
 - ▶ **NON** à un régime de retraite universel ou par points !
 - ▶ maintien du code des pensions (75 % du traitement des 6 derniers mois) !
 - ▶ augmentation de la valeur du point d'indice de 16 % !
 - ▶ défense du statut de fonctionnaire d'État !

NON AUX PROJETS MINISTÉRIELS SUR LA DIRECTION D'ÉCOLE !

- Vous direz :
 - ▶ **NON** à la suppression/fusion des écoles maternelles et élémentaires ;
 - ▶ **NON** au « *néo-directeur* » supérieur hiérarchique recruté en dehors du corps des PE ;
 - ▶ maintien d'un directeur par école !
amélioration des décharges et indemnités !
une aide administrative statutaire pour tous !

**Pour défendre
le statut national
des enseignants
du 1^{er} degré**

**votez pour la liste
FNEC FP - FO**